



Sos pour mon entreprise qui coule

Par **toutou16**, le **02/01/2008** à **21:23**

bonjour a vous

je ne connais aucune disposition legale qui puisse aider ma petite entreprise individuelle pour le moins debitrice

et si je n'ai vraiment pas le choix que dois je faire pour deposer le bilan et peuvent ils me saisir le vehicule sachant que je n'en ai qu'un

j'ai peur et voila deux jour que je ne dors plus

savez vous ce que veut dire le therme se mettre en insolvabilite j'ai un ami qui me la conseille

Par **bebelle194**, le **05/01/2008** à **12:40**

bonjour ,

ayant vécu cela aussi ,je vous apporte un peu de mon expérience en la matière .tout dépend si vous êtes en personne physique ou en société.

si vous êtes en personnes physique et que vous avez des biens propres il vont tout vous prendre (maison ,meubles et tous ce qui est en rapport a votre société

part contre si vous etes en société et que celle ci a moins de 5 ans d'existence ,vous etes également responsable .si elle as plus de 5 ans la ce n'est que les biens de la dite société qu'il prendront

quand à l'insolvabilité c'est une bonne suggestion ,mais fait bien attention c'est un termes très complexe et a double sens

si vous coulez a cause que les clientts ne vous paient pas et que vous ne pouvez honnoré vos débiteur "la je ne peux que vous conseillez de dépose le bilan pour faillite malheureuse (mais vous ne devez pas avoir détourné l'argent de votre entreptise a votre profit)

en épérant avoir répondu a vote question

bien à vous

Par **toutou16**, le **06/01/2008** à **16:32**

merci a vous pour votre reponse
je suis actuellement en phase de renseignement j'ai dailleur rdv au tribunal du commerce
pour voir avec eux la meilleur issus possible
j'ai aussi pris rdv avec un avocat pour me conseiller
quand aux biens que je possede ils n'auront plus grand chose a se mettre sous la dent
merci encore pour tout